

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014

14.11.181 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 21 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Salle des Fêtes de Saint-Martin-de-Laye, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Laurence ROUEDE
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND		X	Denis SIRDEY
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD			
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE		X	Jean-Louis ARCARAZ
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN		X	Philippe BUISSON	Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT	X		
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY*		X	Patrice BOUVRY
Véronique DICORRADO		X	Miche FOULHOUX	Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	54	8	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			62

 Madame Lauence ROUEDE a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE**DELEGATION DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU**

Sur proposition de Monsieur le Président,

Vu la délibération n°14.04.042 en date du 8 avril 2014 par laquelle le Conseil a délégué au Président certaines attributions,

Vu la délibération n°14.05.099 en date du 26 mai 2014 par laquelle le Conseil a délégué au Bureau certaines attributions,

Conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-10 et L 2122-23), les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale peuvent déléguer certains pouvoirs à leur Président, Vice-présidents et au Bureau dans son ensemble, à l'exception :

- 1- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2- De l'approbation du compte administratif ;
- 3- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application avec de l'article L 1612-15 du CGCT ;
- 4- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et politique de la ville.

Considérant la nécessité de simplifier les démarches administratives et de soumettre au Conseil communautaire les questions dont l'enjeu est démontré pour le territoire,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration de La Cali, à donner au Bureau une partie des délégations prévues par la loi en application de l'article L5211-10 du CGCT.

Monsieur le Président propose de compléter les délégations du Conseil au Bureau en précisant que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 17 novembre 2014 ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de déléguer au Bureau, pour la durée de son mandat, les pouvoirs suivants :

- 1- La vente des lots des zones d'activités d'intérêt communautaire. (délibération n°14.05.099 en date du 26 mai 2014)
- 2- Les demandes de subventions au profit de La Cali et les conventions y afférents. (délibération n°14.05.099 en date du 26 mai 2014)
- 3- Les dépôts et la signature des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...) (délibération n°14.05.099 en date du 26 mai 2014)
- 4- Les conventions avec des partenaires publics et/ou privé ayant une incidence financière d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €
- 5- Les accords ou conventions cadre avec la CAF et la MSA dans les domaines de la petite enfance, enfance et jeunesse
- 6- Les conventions de gestion et leurs avenants avec les communes
- 7- Les adhésions et affiliations à des organismes (autres qu'établissements publics)
- 8- Les chartes et règlements intérieurs de structures accueillant du public ou de services communautaires
- 9- Les conventions de mise à disposition de personnel
- 10- La prise en charge de frais de déplacement de personnalités qualifiées extérieures invitées à un jury de recrutement
- 11- La prise en charge de frais de déplacement des agents stagiaires au CNFPT
- 12- Les adhésions au contrat de prévoyance, à la médecine du travail

- 13- L'instauration de régime d'astreintes et de permanences
- 14- Le recrutement de vacataires
- 15- Les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité
- 16- L'approbation du programme pluri annuel d'accès à l'emploi titulaire
- 17- Les modalités de prise en charge de CET
- 18- Les avantages en nature et frais liés au mandat spécial
- 19- Les créances irrécouvrables et éteintes
- 20- Le principe d'amortissement des subventions d'équipement et fixation des durées d'amortissement.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014

14.11.179 – 1/10

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 21 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Salle des Fêtes de Saint-Martin-de-Laye, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président			Conseillers				
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Laurence ROUEDE
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND		X	Denis SIRDEY
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD			
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE		X	Jean-Louis ARCARAZ
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN		X	Philippe BUISSON	Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT	X		
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY*		X	Patrice BOUVRY
Véronique DICORRADO		X	Miche FOULHOUX	Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	54	8	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			62

 Madame Launce ROUEDE a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNICATION DES ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Bureau du 17 novembre 2014

En application de la délibération n°14.05.099 du 26 mai 2014 lui donnant délégation de certaines attributions du Conseil, le Bureau a été amené, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes, dont il informe le conseil communautaire :

N° de la délibération B-2014-003 – Environnement – développement durable et PCET - Demande de subvention de La Cali auprès de la DREAL Aquitaine au titre du projet pilote en faveur de la gouvernance alimentaire en Aquitaine

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et à signer tout courrier et tout document relatif à cette demande de subvention.

N° de la délibération B-2014-004 – Action sociale d'intérêt communautaire – Création d'un équipement d'accueil des gens du voyage de type terrain familial sur la commune de Coutras au titre de l'année 2015 : demande de subvention auprès de l'Etat.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat représenté par Monsieur le Préfet une subvention pour la création d'un terrain d'équipement d'accueil à hauteur de 256 116 €, percevoir les subventions accordées et versées par l'Etat et à signer les conventions concernant cette opération avec l'Etat.

En application de la délibération n°14.04.005 du 8 avril 2014, lui donnant délégation de certaines attributions du Conseil, Monsieur le président a été amené, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes, dont il informe le conseil communautaire :

Administration générale

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
<u>2014-AJ-137</u>	Décision de reconduction du marché public n° 2013-05	Renouvellement de l'assistance juridique générale	CABINET LLC ET ASSOCIES	Coût : 16 000 € HT, soit 19 200 € TTC	1 an à compter du 01/01/2015
<u>2014-049</u>	Régie d'avances n°105 direction générale	Intégration de nouvelles dépenses payables par le régisseur (frais de mission des agents, transport)	Sans objet	Sans objet	Le 01/09/2014

Economie, artisanat et équilibre commercial :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
<u>2014-AJ-140</u>	Convention d'occupation du domaine public	Mise à disposition d'un terrain situé au Lieu-dit les Bardes à Abzac pour le pâturage de bovins et la fauche de la prairie dans le cadre de la compensation de la destruction des zones humides	FABRICE FRETARD	A titre gracieux	1 an à compter du 10/10/2014
<u>2014-AJ-141</u>	Contrat	Réalisation de travaux de déboisement sur les parcelles cadastrées ZT523 et 524 situées au lieu-dit Eygreteau à Coutras	SCI LES POMMIERS	A titre gracieux	A compter du 20/10/2014 jusqu'à la signature de l'acte authentique
<u>2014-AJ-143</u>	Marché public complémentaire n° 2014-24	Plan de gestion écologique - suivi naturaliste - Site des Bardes d'Abzac dans le cadre de la compensation de la destruction des zones humides	CISTUDE NATURE	13 980 € exonérés de TVA sur la durée du contrat	4 ans à compter du 17/09/2014

Aménagement de l'espace communautaire – habitat :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
<u>2014-AJ-138</u>	Contrat de prestations de services	Animation de permanences « espaces info énergie» à destination des habitants du territoire	ASSOCIATION CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE	Coût forfaitaire : 6 900 € exonérés de TVA	Du 15 septembre au 31 décembre 2014

Transport

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
<u>2014-AJ-136</u>	Avenant n°1 à la convention relative à la délégation de compétences des services publics de transport réservés aux déplacements des élèves	Arrêt du transport scolaire sur demande de la commune de Saint-Seurin-sur-l'Isle	COMMUNE DE SAINT SEURIN SUR L'ISLE	Sans objet	Le 24/09/2014

Action sociale communautaire :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
<u>2014-AJ-135</u>	Contrat de prestations de services	Location de 7 bungalows sanitaires sur l'aire d'accueil des gens du voyage située à Libourne	ALLOMAT	Coût : 20 450,15 € HT, soit 24 540,18 € TTC	1 an A compter du 01/10/2014

<u>2014-AJ-146</u>	Avenant n°2 du marché public n° 2013-12	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de bâtiments destinés à l'accueil des gens du voyage sur la commune de Coutras	AMODIAG ENVIRONNEMENT	Coût : 30 599,35 € HT soit 36 719,22 € TTC	14.11.179 – 5/10 Du 06/10/2014 jusqu'à l'expiration du délai de la garantie de parfait achèvement
<u>2014-AJ-147</u>	Décision de résiliation du marché public n°2013-22	Transport à la demande à destination des personnes à mobilité réduite - résiliation suite à la liquidation judiciaire et à la cessation d'activité de l'entreprise	TRANSADAPT	Sans objet	A compter du 10/09/2014
<u>2014-AJ-148</u>	Marché public n°2014-26	Maintien du service de transport à la demande à destination des personnes à mobilité réduite	VORTEX	Coût de la course : 16,56 € HT, soit 18,22 € TTC	Du 24/09/2014 au 30/11/2014
<u>2014-050</u>	Régie de recettes et d'avances n°114 Aire d'accueil des gens du voyage située à Libourne	Modification de la régie de recettes et d'avances : - le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 200 € (auparavant : 800 €) - nouvelles dépenses payables par la régie : les dégradations	Sans objet	Sans objet	Le 01/09/2014

Petite enfance, enfance, et jeunesse :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
<u>2014-AJ-122</u>	Convention d'utilisation du domaine public	RAM ¹ du secteur de Saint Denis de Pile Mise à disposition des salles polyvalente et d'activités de l'ALSH maternel les mardis de 9h à 12h pour les activités du RAM	COMMUNE DE LIBOURNE	A titre gracieux	Du 01/09/2014 au 31/07/2015

¹ Relais Assistantes Maternelles

<u>2014-AJ-123</u>	Convention d'utilisation du domaine public	RAM du secteur de Libourne Mise à disposition de la salle du Vieux Tilleul les mardis de 9h00 à 12h00 pour les activités du RAM	COMMUNE DE LIBOURNE	A titre gracieux	14.11.179 – 6/10 Du 01/09/2014 au 31/07/2015
<u>2014-AJ-124</u>	Convention d'utilisation du domaine public	RAM du secteur de Guîtres Mise à disposition de la salle des fêtes le jeudi de 9h à 12h pour les activités du RAM	COMMUNE DE SAINT MARTIN DU BOIS	A titre gracieux	Du 01/09/2014 au 04/07/2015
<u>2014-AJ-125</u>	Convention d'utilisation du domaine public	RAM du secteur de Saint Denis de Pile Mise à disposition de la salle de motricité un mardi par trimestre de 9h à 12h pour les activités du RAM	COMMUNE DE LALANDE DE POMEROL	A titre gracieux	Du 01/09/2014 au 04/07/2015
<u>2014-AJ-126</u>	Convention d'utilisation du domaine public	RAM du secteur de Guîtres Mise à disposition de la salle polyvalente n°1, le vendredi une fois par mois de 9 h à 12 h pour les activités du RAM	COMMUNE DE COUTRAS	A titre gracieux	Du 01/09/2014 au 04/07/2015
<u>2014-AJ-127</u>	Contrat de prestations de services	RAM du secteur de Guîtres / animation musicale à l'occasion de la fête de l'été du mercredi 25 juin 2014 de 16h à 19h à la salle des fêtes de Maransin	ASSOCIATION AMIS	Coût : 480 € exonérés de TVA	Le 25/06/2014
<u>2014-AJ-128</u>	Contrat de prestations de services	RAM du secteur de Libourne / animation musicale à l'occasion de la fête de l'été du mercredi 2 juillet 2014 de 15h30 à 19h à l'école maternelle de Garderosse de Libourne	ASSOCIATION AMIS	Coût : 480 € exonérés de TVA	Le 02/07/2014

<u>2014-AJ-129</u>	Contrat de prestations de services	RAM du secteur de Coutras / animation musicale à l'occasion de la fête de l'été du mardi 24 juin 2014 de 16h à 19h à la salle des fêtes de Saint Antoine sur l'Isle	ASSOCIATION AMIS	Coût : 480 € exonérés de TVA	14.11.179 – 7/10 Le 24/06/2014
<u>2014-AJ-130</u>	Marché public n° 2014-11	Circuits de transport entre les écoles et les ALSH ² de La Cali Lot 1- secteur de l'ALSH de Saint Denis de Pile	CITRAM AQUITAINE	<u>Coûts journaliers par circuit :</u> De 65 € HT, soit 71,50€ TTC à 70 € HT, soit 77 € TTC <u>Coûts journaliers de la prise en charge des accompagnateurs :</u> 5 € HT, soit 5,50 € TTC	Année scolaire 2014 / 2015
<u>2014-AJ-131</u>	Marché public n° 2014-11	Circuits de transport entre les écoles et les ALSH de La Cali Lot 2- secteur de l'ALSH de Coutras	SARL TRANSHORIZON	<u>Coûts journaliers par circuit :</u> 90 € HT, soit 99 € TTC <u>Coûts journaliers de la prise en charge des accompagnateurs :</u> 5 € HT, soit 5,50 € TTC	Année scolaire 2014 / 2015
<u>2014-AJ-132</u>	Marché public n° 2014-11	Circuits de transport entre les écoles et les ALSH de La Cali Lot 6- Secteur de l'ALSH de Libourne	CITRAM AQUITAINE	<u>Coûts journaliers par circuit :</u> De 55 € HT, soit 60,50€ TTC à 70 € HT, soit 77 € TTC <u>Coûts journaliers de la prise en charge des accompagnateurs :</u> 5 € HT, soit 5,50 € TTC	Année scolaire 2014 / 2015

² Accueil de Loisirs Sans Hébergement

<u>2014-AJ-133</u>	Marché public n° 2014-11-2	Circuits de transport entre les écoles et les ALSH de Les Eglisottes, Saint Médard de Guizières et Saint Seurin sur l'Isle	TRD33	Coûts journaliers variant de De 150 € HT, soit 165 € TTC à 168 € HT, soit 184,80 € TTC selon le type de circuit	14.11.179 – 8/10 Année scolaire 2014 / 2015
<u>2014-AJ-144</u>	Avenant n° 1 du marché public n°2013-17	Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un point rencontre jeune à Abzac – Réalisation d'un permis de construire modificatif suite à la modification de l'enveloppe du bâtiment par la mise en place d'une isolation thermique extérieure	ATELIER AQUITAIN D'ARCHITECTES ASSOCIES	Coût : 1 500 € HT, soit 1 800 € TTC	Le 20/08/2014
<u>2014-AJ-149</u>	Avenant n° 1 du marché public n°2013-11	Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'espace jeunesse à Libourne Intégration du montant relatif à des équipements et mobiliers et suppression de la mission EXE ³ pour l'ensemble des lots, hors lots techniques	ACTION ARCHITECTURE	Coût : 5 603 € HT, soit 6 723,6 € TTC	Du 29/09/2014 jusqu'à la réception des travaux
<u>2014-AJ-150</u>	Marché public n° 2014-22	Travaux de construction de l'espace jeunesse de Libourne - Lot 1 terrassement / VRD ⁴ / gros œuvre	ENTREPRISE GIRARD	Coût : 299 862,39 € HT, soit 359 834,87 € TTC	Du 13/10/2014 jusqu'à la fin de parfait achèvement des travaux
<u>2014-AJ-151</u>	Marché public n° 2014-22	Travaux de construction de l'espace jeunesse de Libourne - Lot 2 structure métallique / couverture végétalisée / bardage métallique	DANEY SARL	Coût : 195 641,38 € HT, soit 234 769,66 € TTC	Du 07/10/2014 jusqu'à la fin de parfait achèvement des travaux
<u>2014-AJ-152</u>	Marché public n° 2014-22	Travaux de construction de l'espace jeunesse de Libourne - Lot 3 isolation thermique extérieur / enduit	TETRA ISOLATION	Coût : 17 500 € HT, soit 21 000 € TTC	Du 07/10/2014 jusqu'à la fin de parfait achèvement des travaux

³ Etude d'exécution⁴ Voirie Réseaux Divers

<u>2014-AJ-153</u>	Marché public n° 2014-22	Travaux de construction de l'espace jeunesse de Libourne - Lot 4 menuiseries extérieures et serrurerie	BATIPOSE AQUITAINE	Coût : 64 000 € HT, soit 76 800 € TTC	14.11.179 – 9/10 Du 08/10/2014 jusqu'à la fin de parfait achèvement des travaux
<u>2014-AJ-154</u>	Marché public n° 2014-22	Travaux de construction de l'espace jeunesse de Libourne - Lot 5 plâtrerie	ENTREPRISE GENERALE PLATRIERIE SEGONZAC	Coût : 4 527,80 € HT, soit 5 433,36 € TTC	Du 07/10/2014 jusqu'à la fin de parfait achèvement des travaux
<u>2014-AJ-155</u>	Marché public n° 2014-22	Travaux de construction de l'espace jeunesse de Libourne - Lot 7 peinture	SARL PEINTURE LAGORCE	Coût : 8 000 € HT, soit 9 600 € TTC	Du 07/10/2014 jusqu'à la fin de parfait achèvement des travaux
<u>2014-AJ-156</u>	Marché public n° 2014-22	Travaux de construction de l'espace jeunesse de Libourne - Lot 9 électricité / ventilation	SARL FRAPIER ENTREPRISES	Coût : 166 800 € HT, soit 200 160 € TTC	Du 07/10/2014 jusqu'à la fin de parfait achèvement des travaux
<u>2014-AJ-157</u>	Marché public n° 2014-22	Travaux de construction de l'espace jeunesse de Libourne - Lot 11 plomberie et sanitaire	EIFFAGE ENERGIE THERMIE SUD OUEST	Coût : 9 895 € HT, soit 11 874 € TTC	Du 07/10/2014 jusqu'à la fin de parfait achèvement des travaux

Ressources humaines et mutualisation

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
<u>2014-AJ-139</u>	Avenant n° 1 du marché public n° 2013-20	Achat de formations obligatoires liées à l'hygiène et à la sécurité - Lot 7 permis de conduire Intégration dans le bordereau des prix des modalités d'organisation des formations complémentaires	SARL ECF CESR FP	Sans objet	Du 17/10/2014 au 31/12/2017

Finances :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
<u>2014-AJ-134</u>	Contrat de prestations de services	Maintenance du logiciel d'observatoire financier territorial	RESSOURCES CONSULTANT FINANCES	<u>Coût</u> : 2 201,93 € HT, soit 2 642,32 € TTC	1 an à compter du 01/01/2015

Marchés publics et affaires juridiques :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
<u>2014-AJ-142</u>	Marché public n°2014-23	Prestation de services pour la couverture en assurance dommages-ouvrage de l'opération de travaux de construction de l'Espace jeunesse	SMABTP	<u>Coût</u> : 6 739 € HT, soit 7346,06 € TTC <u>Taux HT de la garantie obligatoire</u> : 0,5978 % <u>Taux HT de la garantie de bon fonctionnement</u> : 0,0122 % <u>Taux HT de la garantie dommages immatériels</u> : 0,061 %	10 ans à compter du 23/10/2014

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions, étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Libourne

Le Président,
 Philippe BUISSON

